



Affiché le 15 novembre 2019

CONSEIL METROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Séance du vendredi 08 novembre 2019 à 10 heures 00

Compte rendu succinct

Le vendredi huit novembre deux mille dix-neuf à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Christophe FERRARI, président de Grenoble-Alpes Métropole,

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **121** de la n°1 à la n°2, **122** pour le vote de la n°4, **123** pour le vote de la n°3 et de la n°5 à la n°54, **122** de la n°55 à la n°102.

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Françoise CLOTEAU**
- Approbation du compte rendu succinct du 27/09/2019

Compte rendu adopté

- Rapport 2019-06 du Président sur les décisions prises par délégation du conseil

Rapport adopté.

Retrait de deux délibérations :

- Acquisition d'un tènement foncier situé au lieu-dit les Molies sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset en vue de l'implantation d'une végétation et d'une matériauthèque

1DL190707

- Acquisition auprès de la société ROLNIC d'un tènement correspondant à un emplacement réservé situé entre la rue de la Soie et la rue du 19 Mars 1962 en vue de la création d'une voie de desserte du secteur NAVIS-RONDEAU sur la commune d'Echirolles

1DL190404

Délibération inscrite en procédure d'urgence (article 2 du règlement intérieur) :

- Cession d'actions Grenoble-Alpes Métropole de la SPL SAGES aux communes d'Eybens et d'Echirolles et au SMTC. Modification du nombre d'administrateurs et des statuts.

1DL190826

10h18 : Suspension de séance.

Intervention des co-Présidents du C2D, Marie-Christine SIMIAND et Bertrand HAYS

10h25 : Réouverture de séance.

<p>PROJETS</p> <p>SOU MIS A DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL METROPOLITAIN</p>
--

SOMMAIRE AVEC LIENS D'ACCES AUX DELIBERATIONS

- [Délibération n°1 - Vœu relatif au devenir des Conseils de Développement – Rapporteur : Francie MEGEVAND](#)
1DL190944

TERRITOIRE DURABLE

AGRICULTURE, FORET ET MONTAGNE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Françoise AUDINOS

- [Délibération n°2 - Sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse : transfert de compétences](#)
1DL190775
- [Délibération n°3 - Signature de la Convention de partenariat avec l'association du Pôle Agroalimentaire de l'Isère au titre de l'année 2019](#)
1DL190269

HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Françoise CLOTEAU

- [Délibération n°4 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale](#)
1DL190723
- [Délibération n°5 - Mise en œuvre du Logement d'abord : conventions et suites des actions du plan 2018/2019 pour la mise en œuvre accélérée](#)
1DL190744
- [Délibération n°6 - Protocole territorial relatif à la résorption des campements illicites et squats et accompagnement de leurs habitants vers l'insertion et signature d'une convention de financement avec l'Etat dans le cadre de la MOUS](#)
1DL190741

ENVIRONNEMENT, AIR, CLIMAT ET BIODIVERSITE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Jérôme DUTRONCY

- [Délibération n°7 - Prime air bois : évolution de la charte d'engagement des professionnels et cofinancement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)
1DL190620
- [Délibération n°8 - Attribution de subvention à l'association Unis-Cité dans le cadre de l'appel à projets Climat + pour l'année 2019-2020](#)
1DL190621

HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Christine GARNIER

- [Délibération n°9 - Observatoire local des loyers de la région grenobloise - participation à l'instance de pilotage et demande d'agrément](#)
1DL190790
- [Délibération n°10 - Facilitation de l'accès aux logements sociaux situés à proximité des centres d'incendie et de secours pour les sapeurs-pompiers volontaires](#)
1DL190743
- [Délibération n°11 - Plan Initiative Copropriétés - Passation d'un protocole d'intention avec l'Anah](#)
1DL190629
- [Délibération n°12 - Fonds de minoration foncière mis en place par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné - Modification des critères d'application](#)
1DL190699
- [Délibération n°13 - Dispositif d'Aide aux communes pour la création de logements sociaux - Convention de partenariat financier pour l'achèvement du projet Viscose Sud à Echirolles](#)
1DL190795
- [Délibération n°14 - Garantie d'emprunt au logement locatif social et prêt "haut de bilan bonifié" de la Caisse des Dépôts et Consignations \(CDC\) à la Société Dauphinoise pour l'Habitat \(SDH\)](#)
1DL190680
- [Délibération n°15 - Logement locatif social en offre nouvelle : Actualisation de la programmation 2019 des opérations ; évolution du système d'aides financières](#)
1DL190505
- [Délibération n°16 - Logement locatif social : construction de l'immeuble "le Hautbois", ZAC Flaubert à Grenoble - aide exceptionnelle de Grenoble-Alpes Métropole](#)
1DL190657
- [Délibération n°17 - Mur|Mur 2 : Passation d'un marché d'accompagnement des copropriétés et avenant n°3 du programme d'Intérêt général](#)
1DL190782
- [Délibération n°18 - Avenant à la Convention Cadre de partenariat Procivis Alpes Dauphiné - Grenoble-Alpes Métropole : Prolongation et amplification du dispositif](#)
1DL190386
- [Délibération n°19 - Cession à GRENOBLE HABITAT d'un tènement à détacher d'une parcelle située entre les rues Maurice Doderò, Trois Quartiers, Colombine et l'avenue Marie Reynoard, sur la commune de Grenoble pour la réalisation d'un projet immobilier](#)
1DL190708
- [Délibération n°20 - EPFL-D : Demande de portages, de mises à bail et d'inscription au fonds de minoration foncière au profit de l'association Un Toit Pour Tous sur les communes d'Eybens, Seyssinet, Sassenage et Grenoble \(Rapporteur : Yannik OLLIVIER\)](#)
1DL190681
- [Délibération n°21 - EPFL-D - Demande de portage sur la commune d'Echirolles \(Rapporteur : Yannik OLLIVIER\)](#)
1DL190684

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RISQUES MAJEURS ET PROJET METROPOLITAIN

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Yannik OLLIVIER

- [**Délibération n°22** - Avis sur la modification du Plan de Prévention du Risques Inondation de la Romanche Aval](#)
1DL190698
- [**Délibération n°23** - Déconstruction de la grande halle du site ex-Allibert à Grenoble](#)
1DL190713
- [**Délibération n°24** - Signature de l'avenant n°2 au marché "système d'information territorial" : constitution d'un plan de corps de rue simplifié métropolitain](#)
1DL190502
- [**Délibération n°25** - Signature de la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun avec Green Alp](#)
1DL190683
- [**Délibération n°26** - Signature de la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun avec la CCIAG](#)
1DL190785
- [**Délibération n°27** - ZAC Etamat " Les Portes de Chartreuse" à Saint-Egrève et le Fontanil-Cornillon - Transfert de la propriété de l'ensemble des ouvrages réalisés par Isère Aménagement au bénéfice de Grenoble-Alpes métropole - Cession des équipements publics et de leur terrain d'assiette - Approbation d'un bilan de clôture de la concession d'aménagement](#)
1DL190326
- [**Délibération n°28** - SPL ISERE AMENAGEMENT - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la société au titre de l'exercice 2018](#)
1DL190750
- [**Délibération n°29** - SPL SAGES - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL au titre de l'exercice 2018](#)
1DL190770
- [**Délibération n°30** - SEM T38 - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la société au titre de l'exercice 2018](#)
1DL190781
- [**Délibération n°31** - SEM InnoVia - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL au titre de l'exercice 2018](#)
1DL190784
- [**Délibération n°32** - SPL Inovaction - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL au titre de l'exercice 2018](#)
1DL190804
- [**Délibération n°33** - Cession d'actions Grenoble-Alpes Métropole de la SPL SAGES aux communes d'Eybens et d'Echirolles et au SMTC. Modification du nombre d'administrateurs et des statuts](#)
1DL190826

RESSOURCES

FINANCES ET BUDGET

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Raphaël GUERRERO

- [**Délibération n°34** - Révision de l'AP/CP 2017 008 Voiries, espaces publics et politique cyclable](#)
1DL190595
- [**Délibération n°35** - Décision modificative n° 4 - Budget principal - Exercice 2019](#)
1DL190806
- [**Délibération n°36** - Budget principal - transfert de la compétence emploi-insertion au 1er janvier 2019, dispositif de dette récupérable avec le SIVOM du Néron](#)
1DL190685

- [Délibération n°37 - Budget principal - transfert de la compétence emploi-insertion au 1er janvier 2019, dispositif de dette récupérable avec le Syndicat intercommunal de la rive gauche du Drac \(SIRD\)](#)
1DL190716
- [Délibération n°38 - Attribution de compensation : régularisation des versements au titre de 2019 et acomptes provisoires 2020](#)
1DL190776
- [Délibération n°39 - Mise en place d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur la commune de Grenoble – Quartier Esplanade](#)
1DL190659
- [Délibération n°40 - Mise en place d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur la commune de Jarrie - Secteur de la Combe](#)
1DL190727
- [Délibération n°41 - Fixation du taux de la taxe d'aménagement dans des périmètres de ZAC et de PAE supprimés](#)
1DL190786
- [Délibération n°42 - Participations 2019 versées au SMTC par Grenoble Alpes Métropole- Nouvelle répartition budgétaire](#)
1DL190807

PERSONNELS, GESTION DE LA RELATION AUX CITOYENS ET ADMINISTRATION GENERALE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Claire KIRKYACHARIAN

- [Délibération n°43 - Délibération cadre de la donnée](#)
1DL190676
- [Délibération n°44 - Ajustements du tableau des effectifs - dispositions d'ajustements dans le cadre des besoins de services et du déroulement de carrière](#)
1DL190726
- [Délibération n°45 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes](#)
1DL190791
- [Délibération n°46 - Organisme de Foncier Solidaire Grenoble Alpes : désignation des membres représentant Grenoble-Alpes Métropole à l'Assemblée générale](#)
1DL190682
- [Délibération n°47 - Adhésion au contrat groupe assurance statutaire du Centre de gestion de l'Isère - Couverture des agents](#)
1DL190701
- [Délibération n°48 - Adhésion à la convention de participation de protection sociale du Centre de gestion de l'Isère - Couverture du risque prévoyance](#)
1DL190788
- [Délibération n°49 - Services de transport de données intersites : autorisation donnée au Président à signer le marché](#)
1DL190803

MOBILITES

ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Ludovic BUSTOS

- [Délibération n°50 - Schéma directeur d'accessibilité de la voirie métropolitaine](#)
1DL190764
- [Délibération n°51 - ANRU2 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics secteur Etats Généraux - Cœur de quartier Villeneuve Echirrolles – Autorisation du président à signer](#)
1DL190780

DEPLACEMENTS

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Yann MONGABURU

- [Délibération n°52 - Transfert de la compétence organisation de la Mobilité au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise - \(Rapporteur : Christophe FERRARI\)](#)
1DL190833
- [Délibération n°53 - Convention relative au financement des investissements réalisés par la Direction interdépartementale des routes Centre-Est pour le développement du PC métropolitain - 2020](#)
1DL190658
- [Délibération n°54 - EUROPOLE - Réhabilitation du parking EUROPOLE Gare - Attribution du lot n°4 et autorisation au Président à signer le marché correspondant](#)
1DL190789

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX ET RESEAU

EAU

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Christophe MAYOUSSIER

- [Délibération n°55 - Modalités de financement du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations \(PAPI\) Romanche](#)
1DL190721
- [Délibération n°56 - Marchés de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement de Grenoble-Alpes métropole, comprenant 6 lots géographiques - autorisation au Président à signer les marchés](#)
1DL190491
- [Délibération n°57 - Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes. Rapport annuel des représentants de la Métropole de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.](#)
1DL190689
- [Délibération n°58 - Extension du périmètre du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère \(SYMBHI\)](#)
1DL190754
- [Délibération n°59 - Convention entre la Métropole et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat \(ENTPE\) pour le financement d'un programme de recherche sur les micropolluants contenus dans les effluents urbains](#)
1DL190756

PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Georges OUDJAUDI

- [Délibération n°60 - Adoption du Schéma directeur du réemploi et de la réparation \(Co-rapporteur : Jérôme RUBES\)](#)
1DL190549
- [Délibération n°61 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération pour la mise en place d'une unité de méthanisation en amont du procédé de compostage sur le site de Murianette. Autorisation au Président de signer le marché](#)
1DL190733

ENERGIE ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Bertrand SPINDLER

- [Délibération n°62 - Création de la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise : adoption des statuts et prise de participation de la Métropole](#)
1DL190722

- [Délibération n°63 - Compte rendu annuel d'activité 2018 relatif à la concession de distribution d'électricité et à la fourniture au tarif réglementé](#)
1DL190761
- [Délibération n°64 - Compte rendu annuel d'activité 2018 relatif à la concession de distribution du gaz](#)
1DL190760
- [Délibération n°65 - Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment \(CSTB\) : avenant à la convention pluriannuelle de Recherche et Développement \(R&D\) et convention d'application septembre 2019 - septembre 2021](#)
1DL190694
- [Délibération n°66 - BIOMAX : Autorisation au Président à signer les avenants aux marchés de travaux pour les lots 1,2,4,5,6A et de mandat - Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération](#)
1DL190735
- [Délibération n°67 - Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance d'un réseau de chaleur sur la commune de Gières - Avenant n°3](#)
1DL190736

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION ET INTERNATIONAL

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Claus HABFAST

- [Délibération n°68 - Gestion du Service Extérieur des Pompes Funèbres et du crématorium métropolitain - approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public - fixation des tarifs 2020](#)
1DL190464
- [Délibération n°69 - SEM PFI - Rapport du délégataire pour l'exercice 2017-2018](#)
1DL190757
- [Délibération n°70 - SEM PFI - Rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au Conseil d'Administration pour l'exercice 2017/2018](#)
1DL190500
- [Délibération n°71 - Association "Jeunes Ambassadeurs" - Subvention au titre de l'année universitaire 2019/2020](#)
1DL190714
- [Délibération n°72 - Communauté d'Universités et d'Etablissements "Université Grenoble Alpes" - Convention de soutien de la Métropole au titre de l'année 2019](#)
1DL190745
- [Délibération n°73 - Contrat de projets Etat Région \(volet ESR\) - Soutien de Grenoble-Alpes Métropole au projet Smart Campus "Galerie des amphis - Centre des langues vivantes"](#)
1DL190751
- [Délibération n° 74 - Contrat de projets Etat Région \(volet ESR\) - Soutien de Grenoble-Alpes Métropole au projet Smart Campus Stendhal](#)
1DL190752

ARTISANAT, COMMERCE, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Guy JULLIEN

- [Délibération n°75 - Opération de renouvellement urbain quartier Essarts Surieux dans le cadre du NPNRU Villeneuves - Construction d'un nouvel équipement commercial avenue des Etats Généraux à Echirolles - Convention partenariale et financière entre EPARECA, Grenoble-Alpes Métropole et la ville d'Echirolles](#)
1DL190511
- [Délibération n°76 - Acquisition d'un chalet commercial à Sassenage](#)
1DL190697

- [Délibération n°77 - Unions commerciales - Subvention à l'Union de Défense des Intérêts des Commerçants \(UDIC\) de la Halle Sainte-Claire à Grenoble](#)
1DL190663

EMPLOI, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Jérôme RUBES

- [Délibération n°78 - Hôtel d'activités ARTIS à Fontaine - subvention d'investissement à la SAIEM Grenoble Habitat - délibération complémentaire à la délibération 1DL190051 du 27 septembre 2019](#)
1DL190823
- [Délibération n°79 - Soutien aux structures et projets d'Economie Sociale et Solidaire \(ESS\) - Quatrième tranche au titre de l'année 2019 - Structures Dialogues, Cap Berriat, GIE Artisterie, SEVE \(Savoirs Emancipation Vie Etudiante\), EPISOL, Ateliers Marianne](#)
1DL190687
- [Délibération n°80 - Subvention complémentaire à l'association Grenoble Solidarité](#)
1DL190630
- [Délibération n°81 - Subvention de fonctionnement à l'association Tero Loko](#)
1DL190793
- [Délibération n°82 - Subventions 2019 à l'association La Ressource](#)
1DL190739
- [Délibération n°83 - Subvention à l'association Pro'pulse pour son action "chantiers de proximité"](#)
1DL190678
- [Délibération n°84 - PLIE - signature d'un avenant à la convention de subvention globale n°2 du Fonds Social Européen](#)
1DL190646
- [Délibération n°85 - Fonds d'Aide aux Jeunes - Validation des conditions de mise en oeuvre 2020 - autorisation donnée au président de signer les conventions de gestion du FAJU avec les 6 Missions locales. - \(Rapporteur : Marie-José SALAT\)](#)
1DL190647
- [Délibération n°86 - Subvention à la Mission locale de Grenoble pour le projet «une insertion réussie pour les jeunes non francophones». \(Rapporteur : Marie-José SALAT\)](#)
1DL190794

ECONOMIE, INDUSTRIE, TOURISME ET RAYONNEMENT

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Marie-José SALAT

- [Délibération n°87 - Subvention exceptionnelle à la SCIC La Pousada suite aux incendies d'Artis Grenoble - \(Co-rapporteur : Jérôme RUBES\)](#)
1DL190792
- [Délibération n°88 - Parc industriel Sud : élaboration d'un plan d'action partenarial, lancement d'une étude des disponibilités foncières et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage](#)
1DL190540
- [Délibération n°89 - SAEML Minatec Entreprises - rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018](#)
1DL190673
- [Délibération n°90 - Cluster "Digital League" - Soutien de l'antenne iséroise au titre de l'année 2019](#)
1DL190753
- [Délibération n°91 - E.P.I.C. Office de Tourisme - Rapport d'activité et compte financier 2018](#)
1DL190778
- [Délibération n°92 - Soutien à la convention d'affaires internationale MEDFIT 2020 - Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et EuraSanté](#)

- 1DL190748
- [Délibération n°93 - Organisation de la 23ème édition du Forum 5i en 2020](#)
- 1DL190747
- [Délibération n°94 - Participation de Grenoble-Alpes Métropole au salon des Services Equipements Process et Maintenance \(SEPEM\) 2020 et fixation de la participation financière des entreprises](#)
- 1DL190746
- [Délibération n°95 - Convention de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble - Maison de la montagne - Année 2019](#)
- 1DL190674
- [Délibération n°96 - ZAC Actipole sur la commune de Veurey-Voroize - Acquisition auprès de la société publique locale Isère Aménagement de parcelles d'espaces publics et du dernier lot à commercialiser et approbation d'un pacte de préférence sur ledit lot au bénéfice de la société Lynred](#)
- 1DL190691
- [Délibération n°97 - Tourisme d'affaires - Soutien de Grenoble-Alpes métropole - Sixième tranche de financement 2019](#)
- 1DL190690

COHESION SOCIALE

SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Yannick BELLE

- [Délibération n°98 - Complexe golfique de Bresson - Rapport d'activité 2018 de la SARL "Golf International de Grenoble", déléataire du complexe golfique de Bresson.](#)
- 1DL190570
- [Délibération n°99 - Rapport de la Commission métropolitaine d'accessibilité](#)
- 1DL190766

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Renzo SULLI

- [Délibération n°100 - Développement du Programme d'actions partenarial sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires Politique de la ville dans le cadre d'une demande de subvention ITI/FEDER - Autorisation donnée au Président pour finaliser et signer la convention de partenariat](#)
- 1DL190583
- [Délibération n°101 - Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré 2014-2020 - Autorisation de signature](#)
- 1DL190635

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CONSEILLERE DELEGUEE : Suzanne DATHE

- [Délibération n°102 - Programmation 2020 au titre des crédits spécifiques Prévention de la délinquance - Appel à projets réduction des risques liés aux consommations d'alcool et substances psychoactives en contexte festif à destination des jeunes](#)
- 1DL190614

10h55 : Suspension de séance.

11h02 : Reprise de séance

- **Délibération n°1 - Vœu relatif au devenir des Conseils de Développement** –
Rapporteur : Francie MEGEVAND

1DL190944

Interventions de Mme MEGEVAND, MM. FERRARI, TROVERO, SAVIN, BRON, CAUSSE, ROUX, Mme CLOTEAU, Mme PELLAT FINET.

C'est pourquoi le Conseil métropolitain :

- s'associe et apporte son plein soutien aux Conseils De Développement de l'aire grenobloise quant à l'impérieuse nécessité de voir préservées et pérennisées ces instances de démocratie locale participant à la co-construction de nos politiques publiques ;
- demande au Gouvernement et au Parlement, et tout particulièrement aux Député-es isérois-es dans le cadre de l'examen en cours par l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, de maintenir le caractère obligatoire des Conseils De Développement.

Amendement proposé par le groupe CCC :

Modifier ainsi le 3^{ème} paragraphe :

Alors que la forte montée des mouvements sociaux et la mobilisation du mouvement des « gilets jaunes » partout en France en 2019 ont démontré l'urgence de développer des espaces de dialogue pour mener la transition économique, écologique et sociale des territoires, alors que le Président de la République affirme vouloir accorder davantage de place au débat citoyen local, les débats dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique tendent aujourd'hui à remettre en cause l'existence des Conseils De Développement ou, à tout le moins, les fragiliser considérablement alors même qu'il s'agit d'une instance encore en devenir au sein de nombreuses intercommunalités.

Sur l'amendement :

Contre 32 : MA + NISC + GM + D'ORNANO

Pour 89

Conclusions adoptées.

Sur la délibération ainsi amendée :

Abstention 6 : GM + 1 ADIS (CHARVET) + D'ORNANO

Contre 27 : MA + NISC

Pour 88

Conclusions adoptées.

TERRITOIRE DURABLE

AGRICULTURE, FORET ET MONTAGNE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Françoise AUDINOS

- **Délibération n°2 - Sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse : transfert de compétences**

1DL190775

Intervention de Mme AUDINOS, MM. FERRARI, LOVERA, HABFAST, QUEIROS, CORBET, ESCARON.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Propose le transfert des compétences suivantes au 1^{er} juillet 2020 :
 - o création, développement, exploitation et entretien du site du Col de Porte tel que délimité par le plan joint, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du domaine de ski alpin,

- création, développement, exploitation et entretien du site du Sappey-en-Chartreuse tel que délimité par le plan joint pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles et à l'exclusion du domaine alpin,
- Rappelle que cette proposition de transfert de compétences sera soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Amendement de l'exécutif :

En page 2, dans le paragraphe 6 du corps de la délibération, il est proposé de retirer la mention suivante :

« A cet effet, il est proposé de transférer à la Métropole la création, le développement, l'exploitation et l'entretien du site du Col de Porte et de celui du Sappey-en-Chartreuse, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles à l'exclusion du ~~domaine de ski alpin~~ ».

En page 3 dans le délibéré, il est proposé de retirer les mentions relatives au « domaine alpin » et d'ajouter les mentions suivantes (en gras) :

« Après examen de la Commission Territoire Durable du 18 octobre 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Propose le transfert des compétences suivantes au 1^{er} juillet 2020 :
 - création, développement, exploitation et entretien du site du Col de Porte tel que délimité par le plan joint, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion ~~du domaine alpin~~ **du ski alpin et des remontées mécaniques,**
 - création, développement, exploitation et entretien du site du Sappey-en-Chartreuse tel que délimité par le plan joint pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion ~~du domaine alpin~~ **du ski alpin et des remontées mécaniques,**
- Rappelle que cette proposition de transfert de compétences sera soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres ».

Sur l'amendement :

Conclusions adoptées à l'unanimité

Sur la délibération ainsi amendée :

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°3 - Signature de la Convention de partenariat avec l'association du Pôle Agroalimentaire de l'Isère au titre de l'année 2019**

1DL190269

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Confirme le soutien de Grenoble-Alpes Métropole à l'Association du Pôle Agroalimentaire de l'Isère et décide de lui attribuer une subvention de 25 000 € ;
- Approuve les termes de la convention d'objectifs avec l'association du Pôle agroalimentaire de l'Isère telle qu'annexée ;
- Autorise le Président à finaliser et signer la convention d'objectifs avec l'association du Pôle Agroalimentaire de l'Isère.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Françoise CLOTEAU

- **Délibération n°4 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale**

1DL190723

Intervention de Mme CLOTEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la liste des 12 projets soutenus au titre de l'appel à projet 2019 du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés
- Décide de verser, à ce titre, les subventions suivantes :
 - 45 000€ à ADOMA-INSAIR 38 pour l'action « accompagnement social des bénéficiaires de la protection internationale hors centres »,
 - 20 000€ à l'AFPA pour l'action « intégration des femmes dans l'emploi » (l'IFE)
 - 5 000€ à IMPRODETT pour ses deux actions « culture du gombo » et « création d'un lieu totem de la coiffure afro »
 - 5 000€ à Tero Loko pour son action « Tero Loko, chantier d'insertion »,
 - 45 000€ à Intermed pour l'action « un accès aux soins pour permettre l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en situation complexe de santé »
 - 8 680€ au Caméléon pour « la formation des professionnels de santé à l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale » et 8 320€ pour « le soutien en santé mentale aux exilés »
 - 7 000€ à l'Adate pour son action « interprétariat pour favoriser l'accès aux soins des bénéficiaires de la protection internationale »
 - 75 000€ à la Ligue de l'enseignement pour son action partenariale « priorité 6 : faciliter l'accès aux droits et lutter contre les discriminations »
 - 10 000€ à l'association Big Bang Ballers pour le projet « citoyennes par le sport »
 - 5 000€ à Uni-Cités pour son action COOP'R : utiliser le levier du service civique pour un projet interculturel
- Approuve la mise en œuvre par la Métropole des actions des priorités 1 et 2, financées à hauteur de 66 000€,
- Autorise le Président à finaliser et signer les conventions à intervenir avec les structures financées à plus de 23 000€, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

NPPV : Claus HABFAST

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°5 - Mise en œuvre du Logement d'abord : conventions et suites des actions du plan 2018/2019 pour la mise en œuvre accélérée**

1DL190744

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les termes de la convention entre l'association Point d'eau et Grenoble-Alpes Métropole permettant notamment le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 € pour la réalisation de leurs futurs locaux ;
- Autorise le versement d'une subvention de 12 000 € à l'association Relais Ozanam pour le dispositif « Logement toujours » visant à prévenir les expulsions dans le parc social ;
- Autorise le versement d'une subvention de 15 000€ au CCAS de la Ville de Grenoble pour le fonctionnement du Centre d'accueil intercommunal ;
- Approuve les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2019 pour la mise en œuvre accélérée de la Politique du Logement d'abord entre L'Etat et Grenoble-Alpes Métropole tel qu'annexé ;
- Approuve les termes de l'avenant à la convention de soutien financier à la Fondation Université Grenoble Alpes pour le projet de recherche Logement d'abord, permettant le versement d'une subvention supplémentaire de 34 000€ en 2019 tel qu'annexé ;

- Autorise le versement d'une subvention de 15 000€ au Relais Ozanam pour le dispositif co-porté de Plateforme régional de Développement et de Promotion du Travail Pair ;
- Autorise le versement d'une subvention de 5 000€ à l'association Oiseau Bleu, qui mettra en œuvre la rémunération expérimentale des personnes accompagnées participant à la construction de la politique publique ;
- Approuve les termes de la convention de participation financière entre l'association la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes) gestionnaire du fonds régional de sécurisation de l'intermédiation locative et Grenoble-Alpes Métropole et permettant le versement d'une participation financière à hauteur de 23 000 € telle qu'annexée ;
- Autorise le Président à signer les avenants et conventions sus-mentionnées.

Abstention 25 : MA + GM + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°6 - Protocole territorial relatif à la résorption des campements illicites et squats et accompagnement de leurs habitants vers l'insertion et signature d'une convention de financement avec l'Etat dans le cadre de la MOUS**

1DL190741

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les termes du protocole la Stratégie territoriale de résorption des campements illicites telle qu'annexée ;
- Autorise le Président à signer la Stratégie territoriale de résorption des campements illicites avec l'état et le département ;
- Approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Etat pour le financement de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale « Résorption des campements » telle qu'annexée ;
- Autorise le Président à signer de ladite convention.

Abstention 21 : MA + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT, AIR, CLIMAT ET BIODIVERSITE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Jérôme DUTRONCY

- **Délibération n°7 - Prime air bois : évolution de la charte d'engagement des professionnels et cofinancement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

1DL190620

Interventions de M. DUTRONCY.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les termes du projet de charte d'engagement entre la Métropole et les professionnels du chauffage au bois annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer ladite charte.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°8 - Attribution de subvention à l'association Unis-Cité dans le cadre de l'appel à projets Climat + pour l'année 2019-2020**

1DL190621

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de verser une subvention de 8 000 € à l'association Unis-Cité pour la session 2019-2020 afin de mener une action de sensibilisation visant à favoriser l'adaptation

des comportements aux enjeux du changement climatique et de valorisation des associations,

- Approuve la convention de partenariat annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention avec l'association Unis-Cité ainsi que tout document relatif à cette décision.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Christine GARNIER

- **Délibération n°9 - Observatoire local des loyers de la région grenobloise - participation à l'instance de pilotage et demande d'agrément**
1DL190790

Interventions de Mme GARNIER, M. BEJJAJI.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Acte le bilan des 3 premières années d'observatoire Local des Loyers tel que présenté ci-dessus;
- Décide la participation de Grenoble-Alpes Métropole à la création d'une instance de pilotage de l'observatoire local des loyers de la région grenobloise ;
- Autorise le dépôt de la demande d'agrément de l'observatoire auprès de l'Etat par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise à venir (2020).

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°10 - Facilitation de l'accès aux logements sociaux situés à proximité des centres d'incendie et de secours pour les sapeurs-pompiers volontaires**
1DL190743

Interventions de Mme GARNIER, M. PEYRIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la convention conclue entre Grenoble-Alpes Métropole, le SDIS de l'Isère et l'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère, telle qu'annexée à la présente délibération,
- Autorise la Métropole et les communes gérant le contingent de logements métropolitains à retenir le critère « sapeur pompier bénévole » comme pouvant être prioritaire au regard d'autres situations pour des logements situés dans les périmètres définis aux alentours des casernes,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°11 - Plan Initiative Copropriétés - Passation d'un protocole d'intention avec l'Anah**
1DL190629

Intervention de Mme GARNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le protocole d'intention avec l'Anah ci-annexé,
- Autorise le Président à signer le-dit protocole,

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°12 - Fonds de minoration foncière mis en place par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné - Modification des critères d'application**
1DL190699

Intervention de Mme GARNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de limiter la mobilisation du fonds de minoration foncière de l'EPFL du Dauphiné aux orientations 1 à 3 et 6 et selon les montants votés par l'EPFL et reportés dans l'annexe à la présente délibération,
- Décide de limiter l'utilisation des orientations 1 à 3 du fonds de minoration foncière au soutien :
 - ✓ des opérations de logement social susceptibles d'être financées par les aides à la pierre et réalisées en maîtrise d'ouvrage directe et en maîtrise d'ouvrage d'insertion,
 - ✓ aux opérations d'accession sociale réalisées par l'Organisme de Foncier Solidaire Grenoble Alpes,
- Précise que le fonds de minoration pourra néanmoins s'appliquer aux aménageurs, à condition que ceux-ci répercutent la décote lors de la cession des terrains aux opérateurs et à condition que les opérations réalisées répondent aux conditions mentionnées ci-dessus,
- Décide que le fonds de minoration interviendra en remplacement des aides à la pierre, sauf :
 - ✓ Pour les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage d'insertion,
 - ✓ Pour les opérations répondant aux conditions cumulatives suivantes :
 - Opération réalisée dans une commune astreinte selon la loi SRU et n'atteignant pas 25% de logements sociaux,
 - Opération prévoyant la réalisation de 100% de logements locatifs sociaux,
 - Portage issu d'une préemption et/ou portage dans le stock de l'EPFL à la date de la présente délibération,
- Précise que si la décote s'avère inférieure à l'aide à la pierre de la Métropole, celle-ci pourra être mobilisée en complément et au prorata restant à financer,
- Décide que les montants maximum mobilisables sont ceux mentionnés dans le règlement intérieur de l'EPFL et reportés en annexe de la présente délibération,
- Précise que pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe, la décote qui pourra être obtenue en application de l'orientation 3 sera plafonnée à 50% du déficit de l'opération,
- Précise que pour les opérations en maîtrise d'ouvrage d'insertion, l'opérateur devra verser un loyer capitalisé qui ne pourra pas être inférieur à 30% de la valeur vénale du bien,
- Décide d'appliquer l'orientation 6 relative à la dépréciation des biens rendus inconstructibles suite à l'évolution des risques naturels ou technologiques,
- Précise que chaque opération fera l'objet d'une délibération spécifique précisant les conditions de sortie de portage.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°13 - Dispositif d'Aide aux communes pour la création de logements sociaux - Convention de partenariat financier pour l'achèvement du projet Viscose Sud à Echirolles**
1DL190795

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien financier de Grenoble Alpes Métropole à la ville d'Echirolles pour la réalisation de l'opération Viscose Sud selon des modalités identiques à celles fixées en 2013 dans le cadre du dispositif d'aide aux communes,
- Approuve les termes de la convention afférente avec la Ville d'Echirolles, sur la base des éléments inscrits dans la convention de 2013, pour un montant maximum de 142 600€,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Abstention 21 : MA + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°14 - Garantie d'emprunt au logement locatif social et prêt "haut de bilan bonifié" de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)**

1DL190680

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt haut de bilan bonifié d'un montant total de 2 954 000 € souscrit par la SDH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 99524 constitué d'une ligne de prêt, ledit contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération,
- Décide d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, Grenoble-Alpes Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Abstention 4 : GM

Contre 1 : D'ORNANO

Pour 118

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°15 - Logement locatif social en offre nouvelle : Actualisation de la programmation 2019 des opérations ; évolution du système d'aides financières**

1DL190505

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la programmation des logements locatifs sociaux à agréer en 2019,
- Arrête la programmation annuelle des logements sociaux en offre nouvelle à hauteur de 820 logements familiaux et 283 logements spécifiques (cf. annexe 1), les opérations inscrites pouvant être agréées sous réserve du dépôt d'un dossier complet auprès de Grenoble-Alpes Métropole, et dans la limite de l'autorisation annuelle de programme fixée à 8,4 M€,
- Approuve l'augmentation et la modulation du montant de l'aide exceptionnelle de la Métropole visant à maintenir le forfait Etat à 10 500 € par logement familial neuf PLAI dans la limite de l'autorisation annuelle de programme fixée à 8,4 M€,
- Approuve la mise en place d'une aide exceptionnelle aux pensions de famille, de 6 500 € par logement, pour les projets qui recevront un agrément en 2019 et 2020, dans la limite de l'autorisation annuelle de programme fixée à 8,4 M€.

Abstention 21 : MA + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°16 - Logement locatif social : construction de l'immeuble "le Hautbois", ZAC Flaubert à Grenoble - aide exceptionnelle de Grenoble-Alpes Métropole**

1DL190657

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à ACTIS, liée au caractère innovant du projet « le Hautbois » à Grenoble, d'un montant représentant 4,4% du coût de la construction dans la limite de 500 000 €, pour la réalisation des 56 logements locatifs sociaux,
- Approuve les termes de la convention financière annexée encadrant les modalités de versement de cette aide exceptionnelle,
- Autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

Contre 21 : MA + D'ORNANO

Pour 102

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°17 - Mur|Mur 2 : Passation d'un marché d'accompagnement des copropriétés et avenant n°3 du programme d'Intérêt général**
1DL190782

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

Décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention de Programme d'intérêt général « Mur|Mur 2 » conclue entre l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et Grenoble-Alpes Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Président de Grenoble-Alpes Métropole à signer l'avenant n°3, annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Président de Grenoble-Alpes Métropole à signer les documents relatifs à la mission de suivi-animation complémentaire nécessaire à l'exécution de l'accompagnement de nouvelles copropriétés.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°18 - Avenant à la Convention Cadre de partenariat Procivis Alpes Dauphiné - Grenoble-Alpes Métropole : Prolongation et amplification du dispositif**
1DL190386

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les termes de l'avenant à la convention cadre de partenariat entre Procivis Alpes Dauphiné et Grenoble-Alpes Métropole ;
- Autorise le Président à signer ledit avenant,
- Autorise le Président à signer les conventions particulières de mise en œuvre opérationnelle de ce partenariat.

NPPV : Christine GARNIER

Abstention 21 : MA + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°19 - Cession à GRENOBLE HABITAT d'un tènement à détacher d'une parcelle située entre les rues Maurice Dodero, Trois Quartiers, Colombine et l'avenue Marie Reynoard, sur la commune de Grenoble pour la réalisation d'un projet immobilier**
1DL190708

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise la cession au profit de Grenoble Habitat ou de toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée section EW numéro 65 située entre les rues Maurice Dodero, Trois Quartiers, Colombine et l'avenue Marie Reynoard, sur la commune de Grenoble,

- Approuve cette cession, selon modalités de charges foncières suivantes :
 - o à titre gratuit pour les 1 190 m² environ de surface de plancher des étages courants, dédiés aux logements locatifs libres
 - o au prix de 100 euros hors taxes par m² de surface de plancher pour la partie du premier étage, dédiée au cabinet médical, d'une surface d'environ 305 m²,
 - o au prix de 150 euros hors taxes par m² de surface de plancher pour la partie du rez-de-chaussée et de l'entresol, dédiée à la pharmacie, d'une surface d'environ 426 m²,
- Autorise Grenoble Habitat ou de toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, à effectuer toutes les études de sols et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaires au projet immobilier,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette cession.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°20 - EPFL-D : Demande de portages, de mises à bail et d'inscription au fonds de minoration foncière au profit de l'association Un Toit Pour Tous sur les communes d'Eybens, Seyssinet, Sassenage et Grenoble** (Rapporteur : Yannik OLLIVIER)

1DL190681

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Demande à l'EPFL d'acquérir quatre appartements d'une superficie totale de 299,20 m² situés 72-74 avenue Jean Jaurès à Eybens au prix de 300 000 € et de consentir un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de l'association Un Toit Pour Tous, en application de l'orientation 3 du fonds de minoration foncière, avec une redevance capitalisée de 225 000 €,
- Demande à l'EPFL-D d'acquérir un appartement d'une superficie de 63,60 m² situé 67B rue Cartale à Seyssinet-Pariset au prix de 88 500 € et de consentir un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de l'association Un Toit Pour Tous, en application de l'orientation 3 du fonds de minoration foncière, avec une redevance capitalisée de 70 800 €,
- Demande à l'EPFL-D d'acquérir un appartement d'une superficie de 69,15 m² situé 16 avenue de Romans à Sassenage au prix de 95 000 € et de consentir un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de l'association Un Toit Pour Tous, en application de l'orientation 3 du fonds de minoration foncière, avec une redevance capitalisée de 76 000 €,
- Demande à l'EPFL-D d'acquérir un appartement d'une superficie de 63,15 m² situé 2 rue Marbeuf à Grenoble au prix de 100 000 € et de consentir un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de l'association Un Toit Pour Tous, en application de l'orientation 3 du fonds de minoration foncière, avec une redevance capitalisée de 75 000 €,
- Demande à l'EPFL-D d'acquérir un appartement d'une superficie de 59 m² situé 8 allée des Glycines à Seyssinet-Pariset au prix de 89 000 € et de consentir un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de l'association Un Toit Pour Tous, en application de l'orientation 3 du fonds de minoration foncière, avec une redevance capitalisée de 64 080 €,

NPPV : Christine GARNIER

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°21 - EPFL-D - Demande de portage sur la commune d'Echirolles**
Rapporteur : Yannik OLLIVIER

1DL190684

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Demande à l'EPFL-D de mettre en portage au titre du volet « renouvellement urbain », Grenoble-Alpes métropole se portant collectivité garante, les deux biens acquis par voie de préemption situés Place de la Convention sur la commune d'Echirolles (parcelles AB65-66).

NPPV : Christine GARNIER

Conclusions adoptées à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RISQUES MAJEURS ET PROJET METROPOLITAIN

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Yannik OLLIVIER

- **Délibération n°22 - Avis sur la modification du Plan de Prévention du Risques Inondation de la Romanche Aval**

1DL190698

Interventions de MM. OLLIVIER, BIZEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Emet un avis favorable à la modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Romanche aval.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°23 - Déconstruction de la grande halle du site ex-Allibert à Grenoble**

1DL190713

Intervention de M. OLLIVIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la déconstruction de la grande halle du site ex-Allibert par Grenoble-Alpes Métropole en qualité de maître d'ouvrage de l'opération selon la description ci-dessus ;
- Autorise le Président à engager les études et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°24 - Signature de l'avenant n°2 au marché "système d'information territorial" : constitution d'un plan de corps de rue simplifié métropolitain**

1DL190502

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'avenant n°2 de la société GEOFIT EXPERT;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°25 - Signature de la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun avec Green Alp**

1DL190683

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun, avec GreenAlp
- Autorise le Président à signer la Convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun avec GreenAlp.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°26 - Signature de la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun avec la CCIAG**

1DL190785

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun avec la CCIAG
- Autorise le Président à signer la « Convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un plan topographique commun » avec la CCIAG.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°27 - ZAC Etamat " Les Portes de Chartreuse" à Saint-Egrève et le Fontanil-Cornillon - Transfert de la propriété de l'ensemble des ouvrages réalisés par Isère Aménagement au bénéfice de Grenoble-Alpes métropole - Cession des équipements publics et de leur terrain d'assiette - Approbation d'un bilan de clôture de la concession d'aménagement**

1DL190326

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Accepte le transfert de la propriété des ouvrages réalisés par Isère Aménagement dans le cadre de sa concession au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole sur la zone d'activités Etamat – Porte de Chartreuse à Saint-Egrève et Le Fontanil-Cornillon,
- Valide la répartition de la remise d'ouvrage réalisée dans le cadre de l'acte notarié et des procès-verbaux de remise d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe,
- Précise que ces équipements ont été financés intégralement par les cessions foncières,
- Décide d'acquiescer à l'euro symbolique avec dispense de paiement par acte authentique l'ensemble des terrains d'assiette supportant les ouvrages réalisés par Isère Aménagement et remis à Grenoble-Alpes Métropole à savoir les parcelles cadastrées section AM71 (49m²) sur la commune du Fontanil-Cornillon – AO7 (12m²) - AO8 (97m²) – AO183 (193m²) - AO185 (17 702m²) – AO169 (19m²) – AO140 (548m²)- AO138 (523m²) - AO142 (286m²) sur la commune de Saint-Egrève,
- Approuve la cession à titre gratuit aux différents partenaires et concessionnaires de service public (réseaux ERDF, GDF, France Telecom) des ouvrages relevant de leur compétence,
- Autorise le Président à signer les actes de transfert du foncier et des équipements publics à intervenir avec Isère Aménagement et les concessionnaires de services publics, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du vendeur,
- Approuve le bilan de clôture de la concession Etamat arrêté au 03/10/2019, produit par la société publique locale «Isère Aménagement»,
- Précise que ce bilan de clôture de la concession fait apparaître un solde d'exploitation excédentaire qui sera intégralement reversé par Isère Aménagement à la Métropole, après ajustement en fonction du montant réalisé des dépenses inscrites en provision,
- Donne quitus à Isère Aménagement de sa gestion pour cette opération d'aménagement. **Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°28 - SPL ISERE AMENAGEMENT - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la société au titre de l'exercice 2018**

1DL190750

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement au titre de l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°29 - SPL SAGES - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL au titre de l'exercice 2018**

1DL190770

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°30 - SEM T38 - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la société au titre de l'exercice 2018**

1DL190781

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la SAEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°31 - SEM InnoVia - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL au titre de l'exercice 2018**

1DL190784

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°32 - SPL Inovaction - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL au titre de l'exercice 2018**

1DL190804

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la SPL Inovaction au titre de l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°33 - Cession d'actions Grenoble-Alpes Métropole de la SPL SAGES aux communes d'Eybens et d'Echirolles et au SMTC. Modification du nombre d'administrateurs et des statuts.**

1DL190826

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la cession de 38 actions de la SPL SAGES à la commune d'Eybens pour un prix de total de 13 832 €, la cessions de 37 actions de la SPL SAGES à la commune d'Echirolles pour un prix total de 13 468 € et la cessions de 75 actions de la SPL SAGES au SMTC pour un prix total de 27 300 €
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette cession
- Accepte les modifications statutaires
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter les statuts.

Abstention 24 : MA + GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RESSOURCES

FINANCES ET BUDGET

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Raphaël GUERRERO

- **Délibération n°34 - Révision de l'AP/CP 2017_008 Voiries, espaces publics et politique cyclable**
1DL190595

Interventions de MM. GUERRERO, BUSTOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Valide la révision de l'AP 2017_008 Voiries, espaces publics et politique cyclable créée par délibération du 17 mars 2017 et révisée une 1^{ère} fois par délibération du 28 septembre 2018,
- Décide l'augmentation de la durée de l'AP 2017_008 Voiries, espaces publics et Politique cyclable de 2 ans, portant ainsi l'échéance de cette autorisation de programmation à 2022,
- Décide l'augmentation de l'enveloppe de dépenses de l'AP 2017_008 Voiries, espaces publics et politique cyclable de 19 641 143 €, portant ainsi l'enveloppe de dépenses de cette autorisation de programmation à 152 829 314 € sur la période 2017/2022,
- Décide l'augmentation de l'enveloppe de recettes de l'AP 2017_008 Voiries, espaces publics et politique cyclable de 188 313 €, portant ainsi l'enveloppe de recettes de cette autorisation de programmation à 46 037 981 € sur la période 2017/2022,
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°35 - Décision modificative n° 4 - Budget principal - Exercice 2019**
1DL190806

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la décision modificative n°4 de l'exercice 2019 du budget principal de Grenoble-Alpes Métropole

Abstention 25 : MA + GM + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°36 - Budget principal - transfert de la compétence emploi-insertion au 1er janvier 2019, dispositif de dette récupérable avec le SIVOM du Néron**
1DL190685

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Acte dans le cadre du transfert de la compétence emploi-insertion à Grenoble-Alpes Métropole, la prise en charge par un mécanisme de dette récupérable, à compter du 1^{er} janvier 2019, du remboursement de l'emprunt contracté par le SIVOM du Néron, pour un montant de 322 312,99 € au taux de 3,98 %,
- Dit que Grenoble-Alpes Métropole procédera au paiement des annuités en capital et en intérêts dues au SIVOM du Néron à compter de l'exercice 2019 et jusqu'en 2026 inclus selon le tableau d'amortissement détaillé joint en annexe.

Abstention 21 : MA + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- Délibération n°37 - Budget principal - transfert de la compétence emploi-insertion au 1er janvier 2019, dispositif de dette récupérable avec le Syndicat intercommunal de la rive gauche du Drac (SIRD)

1DL190716

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Acte dans le cadre du transfert de la compétence emploi-insertion à Grenoble Alpes Métropole, la prise en charge par un mécanisme de dette récupérable, à compter du 1^{er} janvier 2019, du remboursement de l'emprunt contracté par le SIRD, pour un montant de 282 055,43 € au taux de 4,42 %,
- Dit que Grenoble-Alpes Métropole procédera au paiement des annuités en capital et en intérêts dues au SIRD à compter de l'exercice 2019 et jusqu'en 2033 inclus selon le tableau d'amortissement détaillé joint en annexe.

Abstention 21 : MA + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- Délibération n°38 - Attribution de compensation : régularisation des versements au titre de 2019 et acomptes provisoires 2020

1DL190776

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de verser ou d'appeler auprès des communes le solde des attributions de compensation pour 2019 ainsi que les acomptes d'attribution de compensation pour 2020 et les années suivantes (tableaux en annexe),
- Décide de mettre en œuvre l'attribution de compensation d'investissement pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 20 juin 2019 (tableau en annexe), qui s'appliquera sous réserve de délibérations concordantes des communes concernées,
- Décide de tenir compte dans le solde des attributions de compensation pour 2019 des montants restant dus au titre du service commun accompagnement vers l'emploi pour les communes concernées,
- Précise que les versements d'attribution de compensation sont effectués par douzième;
- Précise que les appels d'attribution de compensation en fonctionnement sont effectués par trimestre,
- Précise que les appels d'attribution de compensation en investissement sont effectués par l'émission d'un titre de recettes annuel.

Abstention 25 : MA + GM + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°39 - Mise en place d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur la commune de Grenoble – Quartier Esplanade**
1DL190659

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'instaurer un secteur de taxe d'aménagement majorée sur le périmètre délimité en annexe 1,
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 20 %, pour financer les besoins en équipements publics des constructions à édifier

Abstention 5 : GM + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°40 - Mise en place d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur la commune de Jarrie - Secteur de la Combe**
1DL190727

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'instaurer un secteur de taxe d'aménagement majorée sur le périmètre délimité en annexe 1,
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 8%, pour financer les besoins en équipements publics des constructions à édifier,
- Autorise le Président à solliciter un fonds de concours de 150 000 € auprès de la commune de Jarrie.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°41 - Fixation du taux de la taxe d'aménagement dans des périmètres de ZAC et de PAE supprimés**
1DL190786

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de fixer le taux de taxe d'aménagement à 5 % :
 - à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les périmètres de ZAC et de PAE supprimés à la date du 31 décembre 2019 et mentionnés dans la présente délibération,
 - à compter de la date de suppression des ZAC Vigny-Musset et Beauvert à Grenoble si cette dernière est postérieure au 1^{er} janvier 2020.

Abstention 25 : MA + GM + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°42 - Participations 2019 versées au SMTC par Grenoble Alpes Métropole- Nouvelle répartition budgétaire**
1DL190807

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la nouvelle répartition budgétaire des participations versées au titre de l'exercice 2019, par la métropole au SMTC :
- Participation au titre des sorties d'actifs de 15 750 000 €
- Contribution forfaitaire annuelle de fonctionnement de 11 170 000 €
- Participation aux projets d'investissement de 4 430 000 €

Abstention 25 : MA + GM + D'ORNANO

Conclusions adoptées à l'unanimité.

PERSONNELS, GESTION DE LA RELATION AUX CITOYENS ET ADMINISTRATION GENERALE

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Claire KIRKYACHARIAN

- **Délibération n°43 - Délibération cadre de la donnée**
1DL190676

Interventions de Mme KIRKYACHARIAN, MM. HABFAST, SPINDLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Adopte les principes relatifs au traitement de la donnée posés par la présente délibération cadre ;
- Décide l'élaboration d'une charte de la donnée permettant de partager les prescriptions et engagements de la Métropole avec l'ensemble des parties prenantes de la donnée et la mise en place d'une gouvernance assurant sa mise en œuvre dans l'objectif d'une adoption en 2020 ainsi que la réalisation d'un plan d'action incluant les moyens nécessaires en termes d'infrastructure et de ressources dans une optique pluriannuelle qui sera soumis au Conseil la même année.

Contre 21 : MA + D'ORNANO

Pour 102

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°44 - Ajustements du tableau des effectifs - dispositions d'ajustements dans le cadre des besoins de services et du déroulement de carrière**
1DL190726

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide les suppressions et créations de postes telles que précisées, ci-dessus, modifiant l'organigramme des emplois et le tableau des effectifs de la collectivité,
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à l'application de ces dispositions.

Abstention 5 : GM + D'ORNANO

Contre 20 : MA

Pour 98

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°45 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes**
1DL190791

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne comme représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de l'« Université Grenoble Alpes », M. Claus HABFAST en tant que représentant titulaire et M. Philippe CARDIN en tant que représentant suppléant.

Abstention 24 : MA + GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°46 - Organisme de Foncier Solidaire Grenoble Alpes : désignation des membres représentant Grenoble-Alpes Métropole à l'Assemblée générale**
1DL190682

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne 4 membres représentant Grenoble-Alpes Métropole à l'Assemblée générale de l'Organisme de Foncier Solidaire Grenoble Alpes :
 - M. Philippe CARDIN

- Mme Christine GARNIER
- Mme Liliane PESQUET
- Mme Claudine LONGO

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°47 - Adhésion au contrat groupe assurance statutaire du Centre de gestion de l'Isère - Couverture des agents**

1DL190701

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le Centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Approuve les taux et prestations suivantes :
 - o Garantie décès (sans franchise) : 0.11%
 - o Accident de travail et maladie professionnelle ou imputable au service (avec franchise de 30 jours) : 1.88% ;
- Prend acte que les frais de gestion du Centre de gestion de l'Isère, qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- Autorise le Président pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet ;
- Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°48 - Adhésion à la convention de participation de protection sociale du Centre de gestion de l'Isère - Couverture du risque prévoyance**

1DL190788

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

Décide :

- D'adhérer au contrat-cadre mutualisé du Centre de gestion de l'Isère pour le lot 2 « Prévoyance contre les accidents de la vie », avec couverture du régime indemnitaire selon les modalités du contrat ; pour la durée prévue soit 6 ans, à effet au 1er janvier 2020, renouvelable un an,
- De maintenir un niveau de participation forfaitaire par agent adhérent d'un montant de 21 euros par mois, avec un minimum de 6 euros par mois à la charge de l'agent,
- D'autoriser le Président à signer les conventions résultant de cette adhésion.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°49 - Services de transport de données intersites : autorisation donnée au Président à signer le marché**

1DL190803

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer le marché relatif aux services de transport de données intersites avec :
La société SFR située (75015 PARIS) pour le lot 5 pour les montants minimums et maximums et la durée précisés ci-dessus.
- Dit que les crédits budgétaires alloués sont inscrits au budget de Grenoble-Alpes Métropole.

Abstention 5 : GM + D'ORNANO
Conclusions adoptées à l'unanimité.

MOBILITES

ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Ludovic BUSTOS

- **Délibération n°50 - Schéma directeur d'accessibilité de la voirie métropolitaine**
1DL190764

Interventions de MM BUSTOS, MONGABURU, CORBET.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Adopte le Schéma directeur d'accessibilité de la voirie métropolitaine et les plans annexes.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°51 - ANRU2 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics secteur Etats Généraux - Cœur de quartier Villeneuve Echirolles – Autorisation du président à signer**
1DL190780

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à mettre au point et signer le marché avec le groupement BASE (69001 LYON) / ARTELIA VILLE ET TRANSPORT / LES ECLAIREURS / WZ & ASSOCIES
 - o pour un montant de 132 867 € HT pour la partie à prix forfaitaires relative aux missions de démolition,
 - o pour un montant de 205 045,50 € HT pour la partie forfaitaire relative aux missions EP, AVP et SYN ,
 - o et pour un montant maximum de 1 500 000 € HT pour la partie à bons de commande ;
- Autorise le Président à signer tout acte d'exécution qui en découle.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

12h50 : Suspension de séance.

13h55 : Reprise de séance

DEPLACEMENTS

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Yann MONGABURU

- **Délibération n°52 - Transfert de la compétence organisation de la Mobilité au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**
1DL190833

Interventions de MM. FERRARI, PEYRIN, Mme MOROTE, M. ROUX, Mme GERBIER, MM. REPELLIN, SAVIN, LISSY, CONFESSON, MONGABURU.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité, conférant la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire métropolitain au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise à l'échéance du 1^{er} janvier 2020,
- Donne délégation au Président pour entreprendre toute démarche à cet effet.

Abstention 15 : 14 MA (CURTET, RICHARD, ALLEMAND-DAMOND, PEYRIN, GARCIN, LOVERA, BRITES, COIGNE, GENET, VIAL, DE SAINT-LEGER, DUPONT-FERRIER, LONGO, SAVIN) + D'ORNANO

Pour 107

NPPV 1 : GM (BERANGER)

Conclusions adoptée.

- **Délibération n°53 - Convention relative au financement des investissements réalisés par la Direction interdépartementale des routes Centre-Est pour le développement du PC métropolitain - 2020**

1DL190658

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les termes de la convention d'investissement pour le développement du PC Métropolitain avec la direction interdépartementale des routes Centre-Est pour l'année 2020, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président à finaliser et signer cette convention, ainsi que tout document relatif à cette décision.

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°54 - EUROPOLE - Réhabilitation du parking EUROPOLE Gare - Attribution du lot n°4 et autorisation au Président à signer le marché correspondant**

1DL190789

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Attribue le marché à l'entreprise AMG CONCEPT (38650 CHAMP SUR DRAC) pour un montant de 303 457,50 €HT, portant ainsi le coût total d'opération des travaux à 4 694 941.10 € TTC,
- Autorise le Président à le signer, ainsi que tout document (dont acte d'exécution) relatif à cet objet.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

EAU

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Christophe MAYOUSSIER

- **Délibération n°55 - Modalités de financement du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Romanche**
1DL190721

Intervention de M. MAYOUSSIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les modalités de financement du PAPI Romanche, dont une participation financière de 15 %, soit un montant prévisionnel de 3,22M€ HT pour la Métropole,
- Approuve l'intégration du Vernon dans le PAPI Romanche afin de réaliser les études préalables nécessaires à la réalisation d'un schéma d'aménagement,
- Autorise le Président à engager les actions pour lesquelles la Métropole a été identifiée comme maître d'ouvrage dans le PAPI Romanche,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment les marchés publics,
- Autorise le Président à solliciter les aides financières auprès de tous les partenaires identifiés, ainsi qu'à signer tous documents afférents.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°56 - Marchés de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement de Grenoble-Alpes métropole, comprenant 6 lots géographiques - autorisation au Président à signer les marchés**
1DL190491

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer les accords-cadres à bons de commande de maîtrise d'oeuvre d'un montant maximum sur 4 ans de 1 000 000 € HT chacun, à intervenir avec les entreprises :

Lot 1 : ALP'ETUDES - 38430 MOIRANS

Lot 2 : ARTELIA VILLE ET TRANSPORT - 38130 ECHIROLLES

Lot 3 : le groupement MERLIN/RES'O CONSEILS/TEST INGENIERIE - 69006 LYON

Lot 4 : PROFILS ETUDES - 73000 CHAMBERY

Lot 5 : ALP'ETUDES - 38430 MOIRANS

Lot 6 : le groupement MERLIN/RES'O CONSEILS/TEST INGENIERIE - 69006 LYON.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°57 - Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes. Rapport annuel des représentants de la Métropole de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.**
1DL190689

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la Métropole de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes pour l'exercice 2018 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, décide de prendre acte de ce rapport, ci-annexé.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°58 - Extension du périmètre du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)**
1DL190754

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve, conformément aux statuts du SYMBHI, le principe de son extension sur l'ensemble des bassins versants de la rivière Isère situés en Isère, et exprime un avis favorable aux demandes d'adhésion ou d'extension du périmètre déjà transféré qui seraient formulées par les EPCI de des bassins versants concernés;
- Approuve, l'adhésion du SYLARIV (Syndicat des Lacs et Rivières du Voironnais) au SYMBHI, si cette dernière est actée par le syndicat, selon les conditions exposées dans la délibération du SYMBHI du 18 septembre 2019, mandate le Président pour notifier au SYMBHI la présente délibération, et autorise le Président à mener toute action et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette adhésion.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°59 - Convention entre la Métropole et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) pour le financement d'un programme de recherche sur les micropolluants contenus dans les effluents urbains**
1DL190756

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le projet de recherche collaborative proposé par l'ENTPE sur l'identification des micro-polluants dans les effluents urbains, en amont et en sortie des stations d'épuration de la Métropole,
- Autorise la participation de la Métropole au financement de ce projet de recherche à hauteur de 49.800 euros,
- Autorise le Président de la Métropole à signer la convention de partenariat pour le financement d'un programme de recherche.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Georges OUDJAOUDI

- **Délibération n°60 - Adoption du Schéma directeur du réemploi et de la réparation (Co-rapporteur : Jérôme RUBES)**
1DL190549

Interventions de MM. OUDJAOUDI, RUBES, FRISTOT, CAUSSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Adopte les nouvelles initiatives constitutives du schéma directeur du réemploi et de la réparation que sont la création d'une plateforme d'économie circulaire, le développement de points de vente attractifs, le déploiement de recycleries mobiles, la création d'espaces d'échange gratuit de matériaux en déchèterie et la création de « chèques réemploi employeurs » avec une expérimentation préalable auprès des agents métropolitains.

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°61 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération pour la mise en place d'une unité de méthanisation en amont du procédé de compostage sur le site de Murianette. Autorisation au Président de signer le marché**
1DL190733

Interventions de M. OUDJAOUDI, Mme LONGO, MM. FERRARI, GARCIN, SAVIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération pour la mise en place d'une unité de méthanisation en amont du procédé de compostage du site de Murianette (38) Isère, avec le groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN / SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH et ASSOCIES, pour un montant de 349 920 € HT pour la partie forfaitaire et un montant sans minimum et sans maximum pour la partie unitaire, ainsi que tout document (dont acte d'exécution) s'y rapportant

Abstention 19 : 18 MA + D'ORNANO

Contre 2 : MA (LONGO, SAVIN)

Pour 101

Conclusions adoptées à l'unanimité.

ENERGIE ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Bertrand SPINDLER

- **Délibération n°62 - Création de la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise : adoption des statuts et prise de participation de la Métropole**
1DL190722

Intervention de M. SPINDLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la création de la SPL « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande région Grenobloise »,
- Adopte les statuts présentés en annexe,
- Décide de verser la somme de 422 000 € au capital de la SPL,
- Désigne M. Pierre VERRI, M. Bertrand SPINDLER, Mme Francie MEGEVAND, M. Jérôme DUTRONCY, Mme Jocelyne BEJUY, M. Jean-Noël CAUSSE, M. Guy GENET, M. Dominique ESCARON, M. Patrick DURAND et M. Denis ROUX en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL,
- Désigne M. Pierre VERRI en tant que représentant de Grenoble-Alpes Métropole aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole à être candidats à la Présidence du conseil d'administration.

NPPV : Jérôme DUTRONCY, Pierre VERRI, Jean-Noël, CAUSSE, Michelle VEYRET, Dominique ESCARON, Vincent FRISTOT

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°63 - Compte rendu annuel d'activité 2018 relatif à la concession de distribution d'électricité et à la fourniture au tarif réglementé**
1DL190761

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte des comptes rendus annuels d'ENEDIS et EDF, relatif au service public de distribution et de fourniture du tarif réglementé d'électricité sur les 8 communes de la Métropole pour l'année 2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°64 - Compte rendu annuel d'activité 2018 relatif à la concession de distribution du gaz**
1DL190760

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du compte rendu annuel établi par GRDF, relatif au service public de distribution du gaz sur les 31 communes de la Métropole pour l'année 2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°65 - Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) : avenant à la convention pluriannuelle de Recherche et Développement (R&D) et convention d'application septembre 2019 - septembre 2021**
1DL190694

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat de R&D entre Grenoble-Alpes Métropole et le CSTB, prolongeant la durée de la convention d'une année ;
- Autorise le Président à finaliser et à signer la convention d'application septembre 2019- septembre 2021 entre la Métropole et le CSTB, prévoyant une participation financière de la Métropole à hauteur maximum de 53 010 € HT, ainsi que tout document y afférent.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°66 - BIOMAX : Autorisation au Président à signer les avenants aux marchés de travaux pour les lots 1,2,4,5,6A et de mandat - Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération**
1DL190735

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer les avenants suivants:

Titulaires	Avenants	Lot	Mt marché € HT (tranches notifiées)	Mt Av € HT	%	Mt marché après avenant € HT
LEROUX et LOTZ	n°2	1	15 723 200,00	13 838,96	+ 0,09 %	15 870 205,46
	<i>(cumul avec avenant 1)</i>			147 005,46	+0,93 %	
SERA	n°2	2	7 003 400,00	16 188,50	+ 0,23 %	7 056 138,50
	<i>(cumul avec avenant 1)</i>			52 738,50	+0,75 %	
STEIN ENERGY	n°2	3	1 741 000	-300,00	-0,01 %	1 740 500
	<i>(cumul avec avenant 1)</i>			-500,00	- 0,03%	
EIFFAGE ENERGIE	n°2	4	12 508 630,00	181 875,00	1,45 %	12 748 825,00
	<i>(cumul avec avenant 1)</i>			240 195	1,92 %	
RIBIERE	n°2	5	10 092 019,80	600 981,30	5,96%	10 726 234,53
	<i>(cumul avec avenant 1)</i>			634 214,73	+6,28 %	

SPIE	n°1	6a	3 955 298,56	68.688,47	+1,74 %	4 023 987,03
------	-----	----	--------------	-----------	---------	--------------

- Décide d'augmenter l'enveloppe financière de l'opération à 75 624 251.84 € TTC, toutes dépenses confondues, y compris charges foncières/aménagements
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 au mandat de maîtrise d'ouvrage sans incidence financière avec le groupement CCIAG / TERRITOIRES 38.
- Décide d'inscrire les crédits budgétaires au budget annexe réseaux de chaleur.

Abstention 4 : GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°67 - Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance d'un réseau de chaleur sur la commune de Gières - Avenant n°3**
1DL190736

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le président à signer l'avenant n° 3 en moins-value d'un montant de 107 899.70 €HT avec le groupement EOLYA (mandataire, domicilié 38950 Saint Martin le Vinoux), CUYNAT, SUPERMIXX et IMPACT AMENAGEMENT, et portant le montant initial du marché à 2 547 951.35 € HT

Conclusions adoptées à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION ET INTERNATIONAL

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Claus HABFAST

- **Délibération n°68 - Gestion du Service Extérieur des Pompes Funèbres et du crématorium métropolitain - approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public - fixation des tarifs 2020**
1DL190464

Interventions de MM. HABFAST, FERRARI.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le choix de retenir l'entreprise Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise en qualité de concessionnaire de service public pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium intercommunal,
- Approuve le contrat de concession de service public pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium métropolitain et ses annexes,
- Autorise le président à signer le contrat de concession de service public et ses annexes ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuve les grilles tarifaires 2020 du Service extérieur des pompes funèbres et du crématorium métropolitain, ainsi que la grille de remises tarifaires, annexées au contrat de concession de service public.

NPPV : Claire KIRKYACHARIAN, Hakim SABRI, Kheira CAPDEPON, Bertrand SPINDLER, Yannick BELLE, Danielle MANTONNIER, Magdeleine FASOLA, Jean-Marc GAUTHIER, Patrick DURAND, Marcel REPELLIN, Mireille QUAIX

Abstention 23 : MA + GM

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°69 - SEM PFI - Rapport du délégataire pour l'exercice 2017-2018**
1DL190757

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport annuel de la SEM PFI relatif à l'exercice 2017-2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°70 - SEM PFI - Rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au Conseil d'Administration pour l'exercice 2017/2018**
1DL190500

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au Conseil d'administration de la SEM PFI pour l'exercice 2017/2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°71 - Association "Jeunes Ambassadeurs" - Subvention au titre de l'année universitaire 2019/2020**
1DL190714

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association « Jeunes Ambassadeurs » pour le fonctionnement de l'antenne grenobloise au titre de l'année universitaire 2019/2020,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

NPPV : Claus HABFAST

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°72 - Communauté d'Universités et d'Etablissements "Université Grenoble Alpes" - Convention de soutien de la Métropole au titre de l'année 2019**
1DL190745

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les termes du partenariat à intervenir, au titre de l'année 2019, entre Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 80 000 € à la ComUE Université Grenoble Alpes, au titre de l'année 2019, dont 8 000 € spécifiquement fléchés sur les Mastérialles,
- Autorise le Président à finaliser et à signer la convention de partenariat correspondante, à intervenir entre la Métropole et la ComUE, ainsi que tout autre document relatif.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°73 - Contrat de projets Etat Région (volet ESR) - Soutien de Grenoble-Alpes Métropole au projet Smart Campus "Galerie des amphis - Centre des langues vivantes"**
1DL190751

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Confirme le soutien de Grenoble-Alpes Métropole au projet « Smart Campus

- Galerie des amphis - Centre des langues vivantes » (Smart Campus GDA-CLV),
- Accorde une subvention forfaitaire et définitive à l'Université Grenoble Alpes (UGA) de 2 500 000 € (*deux millions cinq cents mille euros*),
 - Approuve les termes de la convention-cadre, annexée à la présente délibération, précisant les modalités de participation financière de Grenoble-Alpes Métropole,
 - Autorise le Président à signer ladite convention-cadre à intervenir entre l'Université Grenoble Alpes et Grenoble-Alpes Métropole, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n° 74 - Contrat de projets Etat Région (volet ESR) - Soutien de Grenoble-Alpes Métropole au projet Smart Campus Stendhal**
1DL190752

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Confirme le soutien de Grenoble-Alpes Métropole au projet « Smart Campus Stendhal »,
- Accorde une subvention forfaitaire et définitive à l'Université Grenoble Alpes (UGA) de 2 000 000 € (*deux millions d'euros*),
- Approuve les termes de la convention-cadre, annexée à la présente délibération, précisant les modalités de participation financière de Grenoble-Alpes Métropole,
- Autorise le Président à signer ladite convention-cadre à intervenir entre l'Université Grenoble Alpes et Grenoble-Alpes Métropole, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

ARTISANAT, COMMERCE, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Guy JULLIEN

- **Délibération n°75 - Opération de renouvellement urbain quartier Essarts Surieux dans le cadre du NPNRU Villeneuves - Construction d'un nouvel équipement commercial avenue des Etats Généraux à Echirolles - Convention partenariale et financière entre EPARECA, Grenoble-Alpes Métropole et la ville d'Echirolles**
1DL190511

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la participation de Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), à l'opération de construction d'un nouvel équipement commercial situé avenue des Etats généraux à Echirolles,
- Attribue au titre de cette opération, une subvention d'investissement d'un montant maximum de 854 146 euros à l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA),
- Autorise le Président à finaliser et à signer la convention correspondante, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°76 - Acquisition d'un chalet commercial à Sassenage**
1DL190697

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'acquérir auprès de Mr Salot le chalet et sa terrasse attenante, situé au sein du parc de l'Ovalie à Sassenage pour un montant de 45 000 euros TTC,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°77 - Unions commerciales - Subvention à l'Union de Défense des Intérêts des Commerçants (UDIC) de la Halle Sainte-Claire à Grenoble**

1DL190663

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à l'association UDIC de la Halle Sainte-Claire à Grenoble au titre de l'année 2019 ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 12 000 € (dont 500 € de forfait de fonctionnement).

Conclusions adoptées à l'unanimité.

EMPLOI, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Jérôme RUBES

- **Délibération n°78 - Hôtel d'activités ARTIS à Fontaine - subvention d'investissement à la SAIEM Grenoble Habitat - délibération complémentaire à la délibération 1DL190051 du 27 septembre 2019**

1DL190823

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € maximum à la SAIEM Grenoble Habitat pour effectuer les travaux de réparation et d'aménagement des locaux ARTIS Fontaine,
- autorise le Président à finaliser et à signer la convention correspondante, à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole et Grenoble Habitat.

NPPV : Souad GRAND

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°79 - Soutien aux structures et projets d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Quatrième tranche au titre de l'année 2019 - Structures Dialogues, Cap Berriat, GIE Artisterie, SEVE (Savoirs Emancipation Vie Etudiante), EPISOL, Ateliers Marianne**

1DL190687

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien de Grenoble-Alpes Métropole au titre de l'année 2019 ;
 - à l'association Cap Berriat pour le développement de son programme d'actions,
 - au GIE l'Artisterie pour le développement de son programme d'actions,
 - à l'association Dialogues pour l'animation du Chimère Café,
 - à l'association SEVE pour le projet ESSentiel,
 - à l'association Episol (fonction Ressources),
 - à l'association Ateliers Marianne (marché de Noël et boutique)
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de :
 - 10 000 € à l'association Cap Berriat,

- 6 000 € au GIE Artisterie,
- 7 000 € à l'association Dialogues,
- 2 000 € à l'association SEVE pour le projet ESSentiel,
- 4 000 € à l'association Episol (fonction Ressources),
- 5 000 € (marché de Noël) et 4 000 € (boutique) à l'association Ateliers Marianne,
- Autorise le Président à signer :
 - la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et l'association Cap Berriat,
 - l'avenant à la convention d'objectifs 2019 entre Grenoble-Alpes Métropole et l'association Ateliers Marianne,
 ainsi que tous autres documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°80 - Subvention complémentaire à l'association Grenoble Solidarité**
1DL190630

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien complémentaire à l'association Grenoble Solidarité au titre de l'année 2019 ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention complémentaire d'un montant de 9 000 €
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens n°2019- 174 conclue avec l'association Grenoble Solidarité pour l'année 2019.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°81 - Subvention de fonctionnement à l'association Tero Loko**
1DL190793

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien au chantier d'insertion de l'association Tero Loko pour l'année 2019 ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 5 000 €.

Abstention 1 : D'ORNANO

Contre 20 : MA

Pour 101

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°82 - Subventions 2019 à l'association La Ressource**
1DL190739

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à l'association « La Ressource » au titre de l'année 2019 ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros; ainsi qu'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 7 000 euro ;
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs annuelle avec l'association « La Ressource ».

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°83 - Subvention à l'association Pro'pulse pour son action "chantiers de proximité"**
1DL190678

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à l'association Régie de quartier Pro'pulse au titre de l'année 2019 pour le projet « chantier de proximité »
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 10 000 €
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Régie de quartier Pro'pulse.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°84 - PLIE - signature d'un avenant à la convention de subvention globale n°2 du Fonds Social Européen**
1DL190646

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention complémentaire à la convention de subvention globale n°2 pour le PLIE du bassin grenoblois pour les années de programmation 2018-2020,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°85 - Fonds d'Aide aux Jeunes - Validation des conditions de mise en oeuvre 2020 - autorisation donnée au président de signer les conventions de gestion du FAJU avec les 6 Missions locales.** - (Rapporteur : Marie-José SALAT)
1DL190647

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la répartition prévisionnelle des enveloppes du FAJ pour l'année 2020
- Approuve les conventions de gestion du FAJU avec les missions locales du territoire et autorise le Président à signer les dites conventions,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

NPPV : Jérôme RUBES

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°86 - Subvention à la Mission locale de Grenoble pour le projet «une insertion réussie pour les jeunes non francophones».** (Rapporteur : Marie-José SALAT)
1DL190794

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à la Mission locale de Grenoble pour le projet «une insertion réussie pour les jeunes non francophones». ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 15 000€ ;
- Autorise le Président à signer l'avenant numéro 2 à la convention d'objectifs et de moyens n°2019-153 conclue avec la Mission locale de Grenoble.

NPPV : Jérôme RUBES, Houriya ZITOUNI
Abstention 21 : MA + D'ORNANO
Conclusions adoptées à l'unanimité.

ECONOMIE, INDUSTRIE, TOURISME ET RAYONNEMENT

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Marie-José SALAT

- **Délibération n°87 - Subvention exceptionnelle à la SCIC La Pousada suite aux incendies d'Artis Grenoble - (Co-rapporteur : Jérôme RUBES)**
1DL190792

Intervention de Marie-José SALAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à la SCIC La Pousada au titre de l'année 2019,
- Décide de verser, à ce titre, une subvention exceptionnelle en fonctionnement d'un montant de 50 000 €,
- Autorise le Président à signer la convention correspondante.

NPPV : Denis ROUX

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°88 - Parc industriel Sud : élaboration d'un plan d'action partenarial, lancement d'une étude des disponibilités foncières et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage**
1DL190540

Interventions de Mme SALAT, MM. FERRARI, DURAND, NIVON, Mme CLOTEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide :
 - de l'élaboration d'un plan d'action partenarial pour le développement du parc industriel Sud pour la période 2020 – 2025,
 - d'engager une étude des « disponibilités foncières et ressources industrielles » d'un montant total de 24 900 € H.T., cofinancée par Vencorex et Arkema à hauteur de 25% chacun,
 - d'engager une assistance à maîtrise d'ouvrage au projet,
- Autorise le Président à signer les conventions financières afférentes ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°89 - SAEML Minatec Entreprises - rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018**
1DL190673

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°90 - Cluster "Digital League" - Soutien de l'antenne iséroise au titre de l'année 2019**
1DL190753

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'attribution au cluster « Digital League », au titre du fonctionnement de son antenne iséroise, d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2019,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°91 - E.P.I.C. Office de Tourisme - Rapport d'activité et compte financier 2018**
1DL190778

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- En application des articles L. 133-8, R. 133-13 et R. 133-16 du Code du Tourisme, approuve le rapport d'activité et le compte financier de l'EPIC Office du Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°92 - Soutien à la convention d'affaires internationale MEDFIT 2020 - Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et EuraSanté**
1DL190748

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à l'organisation de la convention d'affaires MEDFIT qui se tiendra les 30 juin et 1^{er} juillet 2020 à Grenoble,
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 50 000 € au GIE EuraSanté, sous réserve du vote du budget correspondant,
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs correspondante et tout autre document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°93 - Organisation de la 23^{ème} édition du Forum 5i en 2020**
1DL190747

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'organisation de la 23^{ème} édition du Forum 5i par Grenoble-Alpes Métropole, en partenariat avec les acteurs majeurs de l'innovation,
- Précise que la participation financière prévisionnelle de Grenoble-Alpes Métropole s'élève à 180 000 €, sous réserve du vote du budget correspondant,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°94 - Participation de Grenoble-Alpes Métropole au salon des Services Equipements Process et Maintenance (SEPEM) 2020 et fixation de la participation financière des entreprises**
1DL190746

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Valide la démarche partenariale exposée ci-dessus, sous réserve du vote du budget correspondant,
- Approuve la participation de Grenoble-Alpes Métropole à hauteur de 10 000 € maximum, sous réserve du vote du budget correspondant, au titre de l'achat

d'espace pour le stand partenarial prévu lors de l'édition 2020 du Salon National des Services, Equipements, Process Et Maintenance,

- Fixe le montant de la participation de chacune des entreprises sélectionnées par la Métropole à 500 € (non soumis à TVA),
- Précise que dépenses et recettes seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2020.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°95 - Convention de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble - Maison de la montagne - Année 2019**

1DL190674

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'attribuer à la ville de Grenoble, au titre de la Maison de la Montagne, une participation financière d'un montant de 25 000 € pour l'exercice 2019,
- Approuve la convention à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble ci-annexée,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°96 - ZAC Actipole sur la commune de Veurey-Voroize - Acquisition auprès de la société publique locale Isère Aménagement de parcelles d'espaces publics et du dernier lot à commercialiser et approbation d'un pacte de préférence sur ledit lot au bénéfice de la société Lynred**

1DL190691

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'acquérir auprès d'Isère Aménagement les terrains suivants situés au sein de la ZAC Actipole à Veurey-Voroize :
 - le lot n°6, cadastré section AH n°234, d'une surface de 11 202 m², teinté en orange dans le plan foncier ci-annexé au prix de 50 euros Hors Taxes le m² de terrain soit un montant d'acquisition de 560 100 euros Hors Taxes "
 - les parcelles cadastrées section AH n°298 (108m²), 300 (191 m²), 305 (10m²), 306 (3m²) et 307 (70m²), teinté en rose dans le plan foncier ci-annexé, et ce, à l'euro symbolique avec dispense de paiement
- dit que le paiement sera différé et interviendra au plus tard à la fin du premier trimestre 2020,
- approuve la signature d'un pacte de préférence d'une durée de 2 ans à compter de sa signature, renouvelable une fois, avec la société Lynred, ou avec toute autre personne habilitée à se substituer à elle, en vue de lui céder aux termes du pacte de préférence le lot n°6, cadastré section AH n°234, d'une surface de 11 202 m², teinté en orange dans le plan foncier ci-annexé
- autorise la société Lynred, ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols ou toute étude de sols qui s'avèreraient utiles à son projet,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et à ce pacte de préférence ainsi que la promesse de vente et acte de vente qui aboutirait avec la société Lynred.

Amendement de l'exécutif :

DANS L'EXPOSE DES MOTIFS :

A la fin du paragraphe « Acquisition par la Métropole », il convient d'ajouter la phrase suivante :

Le service du Domaine a émis son avis le 22 octobre 2019 en proposant une valeur vénale d'un montant de 70 € HT le m² de terrain à bâtir. Toutefois, Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre de la clôture de la concession de la ZAC Actipole et du dernier bilan du CRAC, a décidé d'acquérir le lot n°6 auprès d'Isère Aménagement, avec son accord, à 50 € HT le m².

DANS LES VISAS :

Le visa 11 doit être modifié comme suit :

Vu l'avis du Domaine du 22 octobre 2019

DANS LES ANNEXES :

Ajouter l'avis du Domaine du 22 octobre 2019.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Sur la délibération ainsi amendée :

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°97 - Tourisme d'affaires - Soutien de Grenoble-Alpes métropole - Sixième tranche de financement 2019**

1DL190690

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives/LETI, institut de recherche de CEA Tech, au titre de l'année 2019,
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 25 000 €, dans le cadre de la tenue à Grenoble en septembre 2020 des conférences ESSDERC (European Solid-State Device Research Conference) et European Solid-State Circuits Conference (ESSCIRC),
- Autorise le Président à signer la convention correspondante.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

COHESION SOCIALE

SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Yannick BELLE

- **Délibération n°98 - Complexe golfique de Bresson - Rapport d'activité 2018 de la SARL "Golf International de Grenoble", délégataire du complexe golfique de Bresson.**

1DL190570

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport annuel d'activité de la SARL « Golf International de Grenoble », délégataire en charge de l'exploitation du complexe golfique de Bresson, relatif à l'exercice 2018.

Il est pris acte du rapport.

- **Délibération n°99 - Rapport de la Commission métropolitaine d'accessibilité**

1DL190766

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de prendre acte du bilan 2019 de la commission métropolitaine d'accessibilité.

Il est pris acte du rapport.

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Renzo SULLI

- **Délibération n°100 - Développement du Programme d'actions partenarial sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires Politique de la ville dans le cadre d'une demande de subvention ITI/FEDER - Autorisation donnée au Président pour finaliser et signer la convention de partenariat**

1DL190583

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'action « Développement du programme d'actions partagé », conduite par Grenoble-Alpes Métropole, comprenant entre autre l'achat de Pass numériques, pour un coût prévisionnel de 399 625 €, ainsi que son plan de financement,
- Précise que cette action spécifique s'inscrit plus largement dans le projet numérique collaboratif ITI « Programme d'actions partagé sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires de Grenoble-Alpes Métropole volet 2019-2021 », en partenariat avec la Ville de Grenoble et la Maison de l'image, dont le coût prévisionnel global s'élève à 746 632€,
- Précise que le projet numérique collaboratif ITI fait l'objet d'une demande globale de FEDER, compilée et déposée par Grenoble-Alpes Métropole en sa qualité de chef de file du programme, et sollicitant 399 959 € de FEDER, soit 53.6 % du coût global,
- Autorise le Président à finaliser et signer la convention de partenariat entre le bénéficiaire de la subvention ITI chef de file de l'opération collaborative et ses partenaires, ainsi que tout autre document relatif au projet numérique collaboratif « Programme d'actions partagé sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires de Grenoble-Alpes Métropole volet 2019-2021 ».

NPPV : Pierre LABRIET

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°101 - Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré 2014-2020 - Autorisation de signature**

1DL190635

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer le premier avenant à la convention de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grenoble-Alpes Métropole pour la mise en œuvre d'un ITI,
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la convention de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grenoble-Alpes Métropole pour la mise en œuvre d'un ITI.

NPPV : Pierre LABRIET

Conclusions adoptées à l'unanimité.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CONSEILLERE DELEGUEE : Suzanne DATHE

- **Délibération n°102 - Programmation 2020 au titre des crédits spécifiques Prévention de la délinquance - Appel à projets réduction des risques liés aux consommations d'alcool et substances psychoactives en contexte festif à destination des jeunes**

1DL190614

Interventions de Mme DATHE et M. FERRARI.

Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de soutenir, dans le cadre de l'appel à projet commun avec la Ville de Grenoble relatif à la mise en place d'une équipe mobile de réduction des risques et dommages liés aux consommations d'alcool et autres substances psychoactives à destination des jeunes en contexte festif, l'association PROMETHEE, spécialisée dans la lutte et de la prévention des hépatopathies, pour le programme d'actions qu'elle a proposé dans ce cadre ;
- Décide de verser à ce titre une subvention de 20 000 € à l'association PROMETHEE, au titre des crédits Prévention de la délinquance ;
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs annuelle 2020 avec l'association PROMETHEE.

Abstention 20 : MA

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Hommage de M. FERRARI et du conseil métropolitain pour le dernier conseil de M. Edi TISSINO, Directeur Général Adjoint Cohésion Sociale et Urbaine qui part à la retraite.

La séance est levée à 17h16